



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi quinze novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES  
-----  
Arrondissement de NICE  
-----

MAIRIE  
DE  
C O N T E S  
-----

**Décision n° 2022 15 01**

OBJET :

**Restructuration de  
la place Ollivier et  
de ses abords :  
demande de subvention  
au titre du FEDER  
volet rural**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Maurel, M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune vient d'être informée par la Région SUD qu'elle faisait partie des neuf collectivités des Alpes-Maritimes éligibles au Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village, avec des taux de subventions pouvant aller de 40 à 60 % du coût, pour des projets d'un coût minimum de 300.000 euros. Il précise que deux périodes de dépôt des dossiers sont possibles soit début décembre 2022, soit mars 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir le principe d'un aménagement portant sur la placette et les deux locaux d'activités de la rue Anfosso qui viennent d'être achetés par la commune ainsi que sur la liaison entre les places Allardi et Ollivier et sur des aménagements de la place Ollivier facilitant l'organisation des marchés de producteurs.

Le contenu précis du projet ainsi que son montant prévisionnel sont en cours de finalisation. Dès qu'il sera prêt, il sera présenté à un prochain conseil pour adoption. Afin d'en permettre la réalisation, il sera alors également proposé de solliciter le concours financier de la Région SUD au titre du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village à hauteur de 50 % du coût des travaux et celui du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 20 % du montant non subventionné.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de réaliser un aménagement de cœur de village portant sur la placette et les deux locaux d'activités de la rue Anfosso qui viennent d'être achetés par la commune ainsi que sur la liaison entre les places Allardi et Ollivier et sur des aménagements de la place Ollivier facilitant l'organisation des marchés de producteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221115-20221501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022  
Publication : 16/11/2022

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE